

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 29 novembre 2018

Suite à une convocation du 20 novembre 2018 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 29 novembre 2018 à 20 h 30 au nouveau bâtiment du Club Canoë Kayak sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Claude GENTY, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Benoît BASSAC, Samuel PATÉ, Pascal DOYEN.

Absents : Eric BOURGEOIS, Patrick MULLER, Hélène DESQUIENS

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Avant de commencer la séance, le Maire a le plaisir de faire visiter les nouveaux locaux du Club de Canoë Kayak aux membres du Conseil Municipal. Il précise que l'inauguration officielle aura lieu au printemps 2019.

Ordre du Jour

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives suivantes

- Répartition du produit de la vente du terrain de tennis (37 000 €) : 20 000 € en investissement et 17 000 € en fonctionnement.
- Renouvellement du contrat des logiciels informatiques du secrétariat : + 697 € à inscrire à l'opération concernée.
- Règlement des frais d'enregistrement du legs de Mme JACQUIER dont la signature a été fixée au 21 décembre prochain : + 750 €
- Ecriture comptable pour l'intégration des frais d'assistance technique dans l'actif des travaux de sécurisation de la traverse RD 51: 5 112.29 € en dépense et en recette.

3. REGLEMENT LOCATION SALLE DES FETES

Le Maire suggère d'instaurer des pénalités lorsque la location de la salle des fêtes est annulée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer une pénalité de 70 € pour les habitants du village et de 150 € pour les personnes extérieures, dans le cas où la location serait annulée dans un délai inférieur à 3 mois.

4. TERRAIN DE PETANQUE

Bernard PLEAU, responsable de la section pétanque, propose de créer 6 nouveaux couloirs de jeu en remplacement de l'ancien petit terrain. Seuls deux votes sont favorables à ce projet. Le Maire propose une extension limitée à 3-4 couloirs : le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour.

5. AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire précise qu'il a demandé l'enlèvement d'un véhicule devant le 35 avenue des Tilleuls. La Gendarmerie se charge de la procédure qui est longue. Elle devrait être répétée pour chacun des 2 autres véhicules gênants.
- Le Maire présente le menu du repas des anciens qui a lieu le samedi 1^{er} décembre.

- Le Maire donne la composition du colis des anciens. Il précise que son montant a été respecté par rapport aux autres années. Il sera distribué le samedi 22 décembre à partir de 10h.
- Les vœux du Maire auront lieu le lundi 21 janvier 2019.
- La préfecture de la Marne nous transmet le bilan des accidents pour l'année 2017, dans le département : 461 accidents, 30 tués, 582 blessés dont 246 hospitalisés. On constate une légère baisse par rapport à 2016.
- Le Maire signale qu'il a assisté à plusieurs réunions, certaines avec Jean-Claude LACAIGIRAUD, concernant la refonte du PPRI (Plan de Prévention Risques Inondations). Ce projet, initié par le Préfet de l'Aube, tiendra compte des inondations de 1910 contre celles de 1955 actuellement.
- Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la Centrale de Nogent sur Seine passe de 10 kilomètres à 20 kilomètres. Notre commune est donc concernée. A ce jour, aucun élément de prévention ne nous a été transmis.
- Le Maire signale qu'il a demandé aux deux quotidiens locaux l'Est –Eclair et l'Union, de rédiger un article sur notre boulangerie afin de rechercher d'éventuels acquéreurs.
Ces informations ont été publiées également sur les réseaux sociaux.
- Samuel PATE transmet un courrier de Madame Corinne GARNESSON qui demande que le personnel puisse obtenir une journée de congé en cas de décès des membres de la belle famille. Actuellement le règlement des collectivités territoriales ne l'exige pas.
Le Maire répond qu'il ne peut pas considérer la demande aujourd'hui, car elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Elle le sera lors du prochain Conseil.

Tour de table

Jean-Claude LACAUGIRAUD rappelle que des branches sont à évacuer sur le quai. Michel DOYEN précise que cela est prévu.

Pascal DOYEN suggère qu'il serait temps de pratiquer la taille des arbres de notre verger. Cette demande sera transmise au service technique

Clôture de la séance à 22h15.

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

